



Bordeaux, le 20 mars 2020

## Coronavirus : point de situation

Dans la journée du 19 mars, 104 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés en Nouvelle-Aquitaine. 16 cas précédemment confirmés mais non localisés ont pu être rattachés à un département et 3 cas en doublon ont été supprimés. **Cela porte à 406 le nombre de cas confirmés dans la région :**

Charente : 6	Creuse : 9	Landes : 15	Deux-Sèvres : 8
Charente-Maritime : 38	Dordogne : 8	Lot-et-Garonne : 63	Vienne : 34
Corrèze : 15	Gironde : 63	Pyrénées-Atlantiques : 32	Haute-Vienne : 12

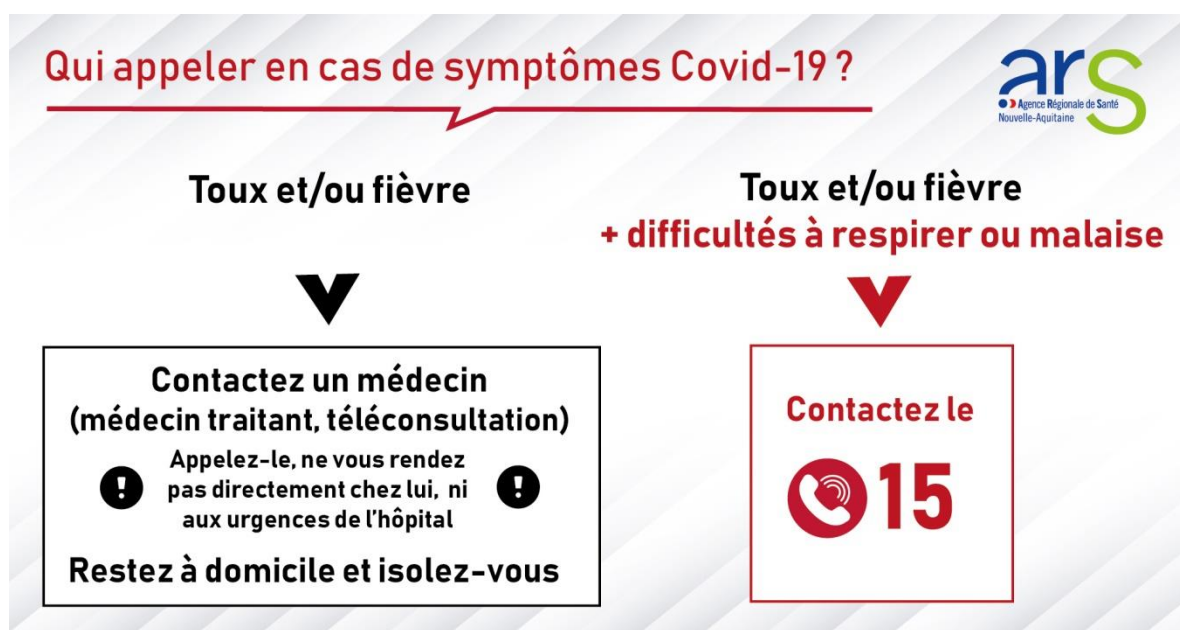
Parmi les cas confirmés, 103 sont en cours de rattachement à leur département de domiciliation ou sont des personnes vivant en dehors de la région.

*(Données Santé publique France - Les chiffres peuvent être soumis à des variations dues à l'évolution des investigations menées auprès des cas confirmés)*

## Quelle prise en charge est proposée par la médecine de ville aux patients présentant des formes modérées du Covid-19 ?

Dans cette phase épidémique, comme lors des épidémies de grippe, les patients présentant des formes simples ou modérées peuvent rester à domicile et être suivis si nécessaire par les ressources médicales et paramédicales de ville.

**En cas de symptômes évocateurs du Covid-19, les patients sont donc invités à contacter leur médecin traitant. En cas de signe de gravité, les recommandations restent de contacter le 15.**



## La téléconsultation pour faciliter l'accès aux soins

La téléconsultation permet de faciliter l'accès aux soins **et de limiter les risques évitables de propagation du virus au sein des cabinets médicaux.**

Lorsque le patient souffre de symptômes évocateurs de covid-19 modérés, il doit contacter son médecin traitant. Celui-ci peut lui proposer une téléconsultation. Des plateformes de prise de rendez-vous en ligne permettent de trouver un médecin proposant ce type de consultation. Le médecin informera des modalités pratiques. Mais il suffit d'une connexion sur un lien internet qui sera envoyé par le médecin ou d'une application à télécharger (Skype®, FaceTime®, WhatsApp®, etc...). **La téléconsultation médicale au même titre qu'une consultation normale pour Covid-19 est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie (sans avance de frais).**

## Des dépistages du Covid-19 réservés désormais à 4 publics prioritaires

Pour éviter **la saturation de la filière de dépistage**, les tests Covid-19 sont destinés en priorité désormais aux 4 types de populations suivantes :



## Quelle prise en charge pour les personnes en situation de précarité en Nouvelle Aquitaine ?

L'ARS, en lien avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), a précisé ce jour **l'organisation mise en œuvre en Nouvelle-Aquitaine pour prendre charge les personnes en situation de précarité** <sup>(1)</sup>. L'objectif étant d'assurer **un accompagnement de qualité en matière de prévention et d'accès aux soins des publics les plus fragiles** dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19.

Un dispositif **d'équipes sanitaires mobiles (EQSAM) va se déployer** sur les 12 départements de la région (au moins une par département) **dès aujourd'hui dans certains départements et au plus tard mercredi prochain 25 mars**, organisé par les délégations départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Ces équipes seront composées de médecin et d'infirmiers. Leur rôle sera d'évaluer les patients symptomatiques, de décider de

leur orientation (**personne malade non grave** : maintien sur le lieu de vie si cela est possible avec un suivi régulier par l'équipe mobile ou proposition d'orientation vers un centre d'hébergement spécialisé Covid-19, **personne malade grave** : hospitalisation)

Pour assurer la prise en charge des personnes en situation de précarité malades non graves, **des centres d'hébergement spécialisés Covid-19 vont être mis en place** (au moins un par département) **dès lundi dans certains départements et au plus tard le vendredi 27 mars**. Les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP) sont chargées de la mise en œuvre de la partie hébergement (admission, repas, surveillance) en lien avec les principaux opérateurs de l'hébergement d'urgence. Les délégations départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine organiseront l'accompagnement sanitaire.

*(1) Personnes sans domicile, personnes en squat, personnes en habitat mobile, personnes hébergées en structure sociale, personnes hébergées en Appartements de coordination thérapeutique -ACT, accueillies en Lits d'accueil médicalisés- LAM ou en Lits halte soins santé - LHSS et personnes précaires en logement).*

## Rappel essentiel sur les dons de sang (à diffuser largement)

**Dans le contexte épidémique actuel, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Les donateurs peuvent se rendre sur les lieux de collecte sauf s'ils présentent des symptômes grippaux.** Ils doivent au préalable remplir [l'attestation officielle](#) ou une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils vont donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables.

Il leur est demandé de respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes présentes et d'appliquer les gestes barrières.

Pour trouver la collecte la plus proche, rendez-vous sur la page [Où donner](#).

## Dons de masques : appel de solidarité lancé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine aux entreprises de la région

L'ARS a lancé depuis hier un appel de solidarité auprès des entreprises pour collecter des stocks de masques chirurgicaux/2R ou FFP2 (y compris périmés <sup>(2)</sup>) afin de faire face aux tensions dans le secteur sanitaire et social. Un élan de générosité s'est déjà déclenché puisque plus de 100 entreprises ont répondu à cet appel, mais il faut poursuivre cette mobilisation.

Les entreprises qui disposent de stocks de masques et qui souhaitent les donner à ceux qui en ont besoin sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- **Pour les masques chirurgicaux**
  - **Stock inférieur à 1 000 masques** : il est recommandé aux entreprises de donner de gré à gré leur stock de masques chirurgicaux aux acteurs de l'aide sociale de leur territoire (aide à la personne, banques alimentaires, Samu social...),
  - **Stock supérieur à 1 000 masques** : [complétez ce formulaire](#), votre offre de don sera transmise à la délégation ARS de votre département pour vous orienter vers les demandes urgentes des services de soin et d'aide à domicile.
- **Pour les masques FFP2**
  - **Stock inférieur à 500 masques** : il est recommandé aux entreprises de donner de gré à gré leur stock de masques FFP2 aux professionnels de santé de leur secteur : Médecins généralistes, Infirmiers libéraux, Médecins spécialistes (dont biologistes), Sages-femmes, Chirugiens-dentistes, Kinésithérapeutes,
  - **Stock supérieur à 500 masques** : [complétez le formulaire](#), votre offre de don sera transmise à la délégation départementale ARS pour vous orienter vers les demandes urgentes des professionnels de santé en complément de leur réapprovisionnement Etat/ARS.

*(2) Il s'agit de masques FFP2 et chirurgicaux périmés mais dont l'efficacité, de l'avis d'experts, est garantie (seule la bonne tenue des élastiques doit être vérifiée pour permettre un bon ajustement sur le visage).*

## Conduite à tenir

**Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :**

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Evitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

**Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :**

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

## Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.**

**Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)**

**La source de référence pour des informations fiables sur la situation :**

**Site du Gouvernement : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)**

**Contact presse :**  
**Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**  
**N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60**  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)